AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :

AVIS d'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) de PERNES-LES-FONTAINES, nécessaires à la réalisation du projet suivant : **Réaménagement du carrefour entre la RD-31 et la RD-38 sur le territoire de la commune de PERNES-LES-FONTAINES, par le Département de Vaucluse.**

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de PERNES-LES-FONTAINES**,** à des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et sur la mise en compatibilité du POS de PERNES-LES-FONTAINES, en vue de la réalisation du projet suivant : Réaménagement du carrefour entre la RD-31 et la RD-38 sur le territoire de la commune de PERNES-LES-FONTAINES, par le Département de Vaucluse.

Ces enquêtes se dérouleront en la forme prévue par les articles R 11.14.1 et suivants du code de l'expropriation.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés à la **Mairie de PERNES-LES-FONTAINES (salle de Cheylus - Place Aristide Briand – 84 210 PERNES-LES-FONTAINES)**, **du 22 août au 23 septembre 2011,** afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public.

Toute personne pourra consulter les dossiers aux jours et heures indiqués ci-dessous et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Monsieur Jérôme LEROY, Officier supérieur de l'Armée de l'Air, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Vice-Président délégué du Tribunal administratif de Nîmes.

Toutes observations écrites seulement pourront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de PERNES-LES-FONTAINES.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public en mairie de PERNES-LES-FONTAINES (Salle de Cheylus - Place Aristide Briand – 84 210 PERNES-LES-FONTAINES) :

- **lundi 22 août 2011 : de 14h00 à 16h00,**
- **mercredi 07 septembre 2011 : de 10h00 à 12h00,**
- **vendredi 16 septembre 2011 : de 10h00 à 12h00,**
- **vendredi 23 septembre 2011 : de 14h00 à 16h00.**

Conformément à l'article R 11.14.14 du code de l'expropriation, le commissaire enquêteur devra faire parvenir dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes son rapport et ses conclusions au Préfet de Vaucluse, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras.

A l'issue des enquêtes publiques conjointes, toute personne pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales - Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières) 28, boulevard Limbert – 84 905 AVIGNON cedex 09.

Ce document sera également disponible sur le site internet de la préfecture de Vaucluse, à l'adresse suivante : www.vaucluse.gouv.fr